



FÉDÉRATION
TAHITIENNE
DE TRIATHLON

PRÉSENTATION DU CHEMIN DE SÉLECTION JEUX DU PACIFIQUE 2023



ENVIE DE DIFFERENCE ? VIVEZ TRIATHLON !

SOMMAIRE

1. Préambule via la charte des Jeux du Pacifiques du 19/06/2022
2. Critères de sélection administratifs
3. Critères de pré-sélection
4. Accompagnement lors de la pré-sélection
5. Critères de sélection
6. Commission de sélection



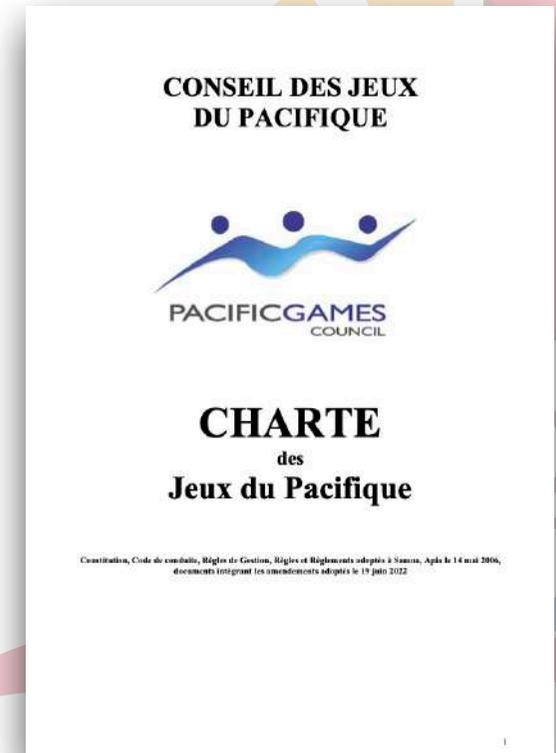
Préambule - adoptés à Apia le 14 mai 2006, documents
intégrant les amendements adoptés le 19 juin 2022



Maximum de 6 concurrents = 3 femmes / 3 hommes

Les épreuves des Jeux du Pacifique :

- Distance S triathlon individuel : 750 m de natation / 20 km de vélo / 5 km de course à pied
- Relais mixte (*F/H/F/H sous réserve*) : 300 m de natation / 5 à 8 km de vélo / 1,2 à 1,5 km de course à pied (2 femmes / 2 hommes tirés au sort parmi les concurrents de l'épreuve individuelle)
- Aquathlon épreuve par équipe en course simultanée - 2 hommes et 2 femmes : 2,5 km de course à pied / 1 km de natation / 2,5 km de course à pied



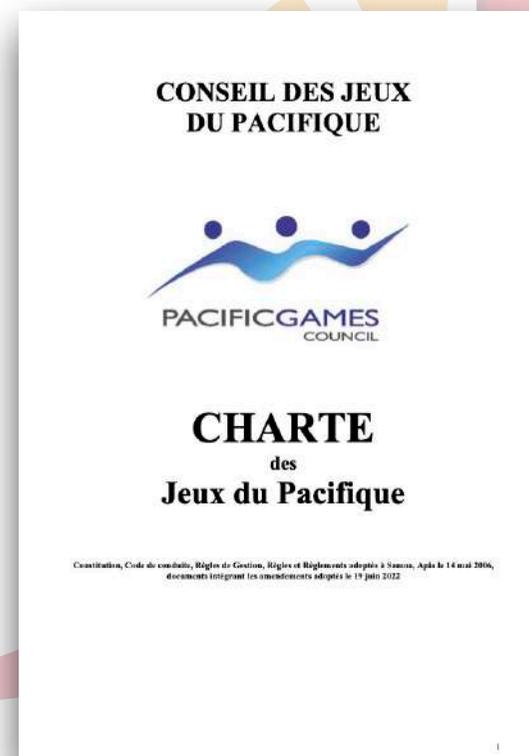
Critères de sélection administratifs



L'article 25 de la charte des Jeux du Pacifique stipule que :
« *pour être admis à participer aux Jeux du Pacifique, l'athlète doit être citoyen ou résident pendant au moins cinq années consécutives ou non dans le Pays représenté aux Jeux* » .

Les triathlètes devront obligatoirement être licencié(e)s au sein de la Fédération Tahitienne de Triathlon et être au minimum cadet(te) pour la saison 2023.

Ces articles ne s'opèrent pas pour la pré-sélection pour bénéficier d'éventuel sparring durant la préparation.



Critères de pré-sélection officielles

1. Le champion et la championne de Polynésie française de triathlon S du 04/12/2022 en individuel et à partir de la catégorie minime 2 (si surclassement accepté) ;
2. Les triathlètes finissant avec une limite de temps pour les femmes à 1h15 et pour les hommes 1h05 lors des championnats de Polynésie du 04/12/2022 ;
3. Les triathlètes à partir de minime 2 ayant réalisés les temps lors de la journée de sélection (8 & 9 décembre 2022) :
 - Homme : Natation 400m : 5'30 bassin de 50m - 5'15 bassin de 25m / Course à pied 3000m : 11'00''00
 - Femme : Natation 400m : 6'15 bassin de 50m - 6'00 bassin de 25m / Course à pied 3000m : 12'30''00
4. Les triathlètes médaillé(e)s d'Or des Jeux du Pacifique de 2019 en individuel



Demande de surclassement

Point 6.4.2 Accès aux épreuves page 54 de la RG 2022



Les conditions de surclassement sont les suivantes :

1. Triathlètes concernées :
Athlètes à potentiel (groupe IATF 2022).
2. Remplir la demande de surclassement (textes officiels FTTRI) : Accord des représentants légaux et avis de l'entraîneur à envoyer par email à dirtech.fttri@gmail.com au minimum 30 jours avant la compétition.
3. Evaluation et décision : commission tripartite composée du Directeur Technique, du Médecin fédéral et du Président de la FTTRI.

FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON

DEMANDE DE SURCLASSEMENT

PREAMBULE

Un sur-classement, benjamin, minime ou cadet est possible sur proposition exclusive du Directeur Technique Fédéral.

- Certains minimes peuvent participer au maximum à trois épreuves Distance S par an
- Certains cadets peuvent participer au maximum à trois épreuves Distance M par an

Les conditions de surclassement sont les suivantes :

- Evaluation et décision : par une commission tripartite composée du Directeur Technique Fédéral, du médecin fédéral et du Président de la Fédération Tahitienne de Triathlon, ou de leurs représentants, après accord parental et avis de l'entraîneur s'il est clairement identifié ou du Président du club. La décision de la commission est sans appel.
- Date de la demande : la demande de surclassement doit être présentée à la commission par la Direction Technique Fédérale au minimum 30 jours avant la première épreuve.
- Athlètes concernés : Athlètes à potentiel I.A.T.F. (Identification et Accompagnement des Triathlètes du Fenua) et athlètes sur proposition du Directeur Technique Fédéral.
- Disciplines concernées : Triathlon, Duathlon, Aquathlon
- Un concurrent minime ou cadet surclassé a accès au titre et aux récompenses correspondant à la course dans laquelle il est autorisé à courir.
- Dans le cadre d'une épreuve contre la montre, et dans la limite des distances maximales autorisées pour les catégories concernées, les minimes surclassés, les cadets et les juniors pourront constituer une équipe avec des seniors et/ou des vétérans de même sexe.

AUTORISATION PARENTALE OU DU RESPONSABLE LEGAL

Après avoir pris connaissance du préambule, je soussigné(e), _____
père, mère ou responsable légal de _____
l'autorise à être surclassé sur l'épreuve _____
qui aura lieu, le ____ / ____ / ____.

Date : _____ Signature du représentant légal : _____

Contact : fedetatriathlon@gmail.com 03 88 48
www.fttri.com
Siège de la FTTRI : Rue coppenrath, stade fautaua 98716 Papeete B9.54 69

Accompagnement lors de la pré-sélection



Via une convention d'engagement entre le ou la triathlète et la FTTri.

- Aide matérielle, financière et médicale pour les triathlètes présélectionnés (non ouvert aux sparrings)
- Rencontre mensuelle pour un entretien individuel (non ouvert aux sparrings)
- Stage de préparation durant les vacances et/ou week-ends (ouvert aux sparrings)
- Des plans d'entraînements adaptés (si demande de l'athlète) (non ouvert aux sparrings)





Critères de sélection

Critères par ordre de priorités :

1. Le ou la triathlète doit apparaître dans le ranking mondial TOP 400 durant l'année 2023 ;
2. Le ou la triathlète doit participer à minimum 2 épreuves sur 4 sur le circuit D1 ou D2 et être à 10% maximum du temps du vainqueur (temps limite de 1h03 chez les hommes et de 1h08 chez les femmes) ;
3. Le ou la triathlète doit participer aux compétitions fédérales ci-dessous :
 - Championnat triathlon S 04/12/2022
 - Compétition fédérale du 05/03/2023
 - Compétition fédérale du 16/04/2023
 - Compétition fédérale du 11/06/2023
 - Compétition fédérale du 17/09/2023 (obligatoire*)

Participer à minimum 3 compétitions fédérales sur 4 ou alors le moins bons temps des 4 supprimés.

**sauf pour problème médical, technique, et déménagement avec justificatif d'un représentant compétent*

Les temps des triathlètes seront additionnés sur l'ensemble des compétitions sus-référencés et le moins bons temps automatiquement supprimés.

Le(s) triathlète(s) ayant obtenu un temps cumulé moindre seront sélectionnés.



Critères de sélection

Critères par ordre de priorités :

1. Le ou la triathlète doit apparaître dans le ranking mondial TOP 400 durant l'année 2023 ;
2. Le ou la triathlète doit participer à minimum 2 épreuves sur 4 sur le circuit D1 ou D2 et être à 10% maximum du temps du vainqueur (temps limite de 1h03 chez les hommes et de 1h08 chez les femmes) ;
3. Le ou la triathlète doit participer aux compétitions fédérales ci-dessous :
 - Championnat triathlon S 04/12/2022
 - Compétition fédérale du 05/03/2023
 - Compétition fédérale du 16/04/2023
 - Compétition fédérale du 11/06/2023
 - Compétition fédérale du 17/09/2023 (obligatoire*)

Participer à minimum 3 compétitions fédérales sur 4 ou alors le moins bons temps des 4 supprimés.

**sauf pour problème médical, technique, et déménagement avec justificatif d'un représentant compétent*

Les temps des triathlètes seront additionnés sur l'ensemble des compétitions sus-référencés et le moins bons temps automatiquement supprimés.

Le(s) triathlète(s) ayant obtenu un temps cumulé moindre seront sélectionnés.



Critères de sélection

Critères par ordre de priorités :

1. Le ou la triathlète doit apparaître dans le ranking mondial TOP 400 durant l'année 2023 ;
2. Le ou la triathlète doit participer à minimum 2 épreuves sur 4 sur le circuit D1 ou D2 et être à 10% maximum du temps du vainqueur (temps limite de 1h03 chez les hommes et de 1h08 chez les femmes) ;
3. Le ou la triathlète doit participer aux compétitions fédérales ci-dessous :
 - Championnat triathlon S 04/12/2022
 - Compétition fédérale du 05/03/2023
 - Compétition fédérale du 16/04/2023
 - Compétition fédérale du 11/06/2023
 - Compétition fédérale du 17/09/2023 (obligatoire*)

Participer à minimum 3 compétitions fédérales sur 4 ou alors le moins bons temps des 4 supprimés.

**sauf pour problème médical, technique, et déménagement avec justificatif d'un représentant compétent*

Les temps des triathlètes seront additionnés sur l'ensemble des compétitions sus-référencés et le moins bons temps automatiquement supprimés.

Le(s) triathlète(s) ayant obtenu un temps cumulé moindre seront sélectionnés.





Exemple

<i>Temps en minutes</i>	04/12/22	05/03/23	16/04/23	11/06/23	17/09/23 (obligatoire)	Temps cumulés	Classement
Femme Triathlète n°1	69	72	69	X	75	285	2
Femme Triathlète n°2	75	73	X	72	67	287	3
Femme Triathlète n°3	69	62	68	70	Malade avec justificatif	269	1
Femme Triathlète n°4	74	78	74	75	74	297	4 X X X

Temps en minutes

Homme Triathlète n°1	62	59	57	X	60	238	3
Homme Triathlète n°2	61	60	60	58	57	235	1
Homme Triathlète n°3	56	X	58	59	63	236	2
Homme Triathlète n°4	58	X	X	57	61	NON PRIS EN COMPTE	NON PRIS EN COMPTE

Commission de sélection



Sélectionneur en charge de la conception et de la mise en œuvre du chemin de sélection:

- Le Directeur Technique fédéral (Rémy Ségard) :
- L'entraîneur fédérale (Anaïs Orus Catalan) :

Veille et contrôle de l'application des modalités de sélection définies dans le chemin de sélection :

- Le Président de la Fédération Tahitienne de Triathlon (Joe Tapare) :
- L' élu fédéral en charge de la performance (Eric Zorognotti) :

Les travaux du comité de sélection se déroulent principalement sous forme de réunions sur convocation du Directeur Technique Fédéral.

